



APPEL DE CANDIDATURES

VITRINES OFF CINARS – 10 NOVEMBRE 2020

Date limite : 31 mai 2020

CRITÈRES ET DÉPÔT DE CANDIDATURE

Matériel requis (tous les éléments sont obligatoires) :

- Formulaire d'inscription dûment rempli
- Photographie numérique du musicien ou de l'ensemble
- Photographie numérique du concert
- Fiche technique détaillée du concert
- Matériel audio et vidéo (lien web)
- Calendrier détaillé des représentations à venir et des 2 dernières années (dates, lieux, pays)
- Synopsis du concert et programme présenté
- Dossier de presse de 10 pages maximum

Admissibilité

- Le musicien ou l'ensemble proposé doit être membre du CQM pour l'année 2020-2021 et être résident du Québec
- Le concert n'a jamais été présenté à la Biennale CINARS en vitrine officielle
- Le dépôt de candidature peut être fait par une agence ou par l'ensemble lui-même.
- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

Frais d'inscription :

Il n'y a pas de frais pour déposer votre candidature.

Frais d'inscription au stand collectif (1 représentant) : 250\$

Frais de participation à la vitrine (si sélectionné) : 150\$

Critères d'évaluation des candidatures

- **Qualité artistique** - Qualité du spectacle, parcours du musicien ou de l'ensemble
- **Potentiel de tournée** - Antécédents de tournée, potentiel de tournée selon le type d'ensemble, structure de soutien (agent, responsable de diffusion, etc.)
- **Originalité** - Dans l'interprétation des œuvres, dans la composition de l'ensemble, dans la composition du programme.

Si votre concert est sélectionné:

- Les vitrines ont lieu de 12h à 14h30 à la Chapelle historique du Bon-Pasteur. Le musicien ou l'ensemble sélectionné s'engage à être disponible le 10 novembre de 8h à 15h.

- Le musicien ou l'ensemble sélectionné devra être représenté au stand collectif du CQM ou à un autre stand dans le Hall d'exposition de la Biennale. Le coût d'inscription pour un représentant au stand collectif est de 250\$. Ces frais ne sont pas applicables si le musicien ou l'ensemble est représenté dans un autre stand.
- Les musiciens ou ensembles présenteront un extrait de concert d'une durée déterminée par le CQM, soit 20 minutes.
- Aucun cachet ne sera versé aux musiciens ou ensembles. Les frais de transport et de séjour sont à la charge du musicien ou de l'ensemble.
- Le matériel scénique sera à la charge des musiciens ou ensembles invités. Toutefois, le CQM offrira une scène (plateau) appropriée, avec les équipements de son et d'éclairage préalablement déterminés par le directeur technique de la salle.
- L'ensemble disposera seulement de 10 minutes d'installation entre les extraits.

Veillez envoyer tout votre matériel à info@cqm.qc.ca en intitulant votre courriel « Candidature – Vitrines OFF CINARS »

La date limite pour le dépôt des candidatures complètes est le 31 mai 2020.

Pour toute question, communiquez avec Claudine Cinq-Mars, Coordonnatrice de la Circulation de la musique.

circulation@cqm.qc.ca